

Informations Départementales

Partenariat entre la Cnav en Île-de-France et Paris Habitat

La Cnav en Île-de-France et le bailleur social Paris Habitat viennent de signer une convention-cadre de partenariat. L'objectif ? Développer une collaboration pour l'adaptation de logements au vieillissement. Via ce partenariat, la Cnav en Île-de-France participe au programme d'adaptation des logements occupés par des personnes retraitées.

+ Quel est l'intérêt pour les retraités ?

En prévenant la perte d'autonomie, les travaux d'adaptation des logements concourent à la qualité de vie et au maintien à domicile des retraités.



Aide au maintien à domicile des retraités de la fonction publique d'État

Depuis 2012, la Cnav assure la gestion du dispositif d'aide au maintien à domicile des retraités de la fonction publique d'État. Le décret n° 2015-1814 du 28/12/2015 prolonge cette délégation de gestion jusqu'au 31 décembre 2017. L'objectif ? Proposer aux retraités de la fonction publique d'État la même politique de prévention que celle déployée pour les retraités du régime général.

Les retraités, concernés par ce dispositif dans la limite d'un plafond de ressources, sont les suivants :

- les titulaires d'une pension civile de retraite régie par le code des pensions civiles et militaires de retraite de l'État ;
- les titulaires d'une pension de retraite servie au titre du régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État ;
- les veufs ou veuves non remarié(e)s de retraités mentionnés ci-dessus, bénéficiaires d'une retraite de réversion ;
- les retraités âgés d'au moins 55 ans relevant des groupes iso-ressources 5 ou 6.

À Paris, les retraités relevant de ce dispositif voient leurs besoins évalués par les structures évaluatrices conventionnées avec la Cnav en Île-de-France.

Télécharger le formulaire de demande sur <http://www.fonction-publique.gouv.fr/amd>. Pour plus d'informations sur les conditions de ressources se référer à l'arrêté du 4 juillet 2014 relatif au barème de l'aide au maintien à domicile pour les retraités de la fonction publique d'État.



À vos agendas

Retrouvez les ateliers proposés aux retraités et organisés par le Prif* :

- « Mémoire », pour donner du « peps » à ses neurones :
 - 11 séances hebdomadaires à partir du 09/02, au Centre de prévention Pirandello du 13^e arrondissement de Paris, contact : 01 57 21 12 64
 - 11 séances hebdomadaires à partir du 10/02, à la Résidence les Solanacées Paris 12^e, contacts : 01 43 45 34 51 – 06 76 40 60 53
- « Équilibre en mouvement », pour rester en forme :
 - 12 séances hebdomadaires à partir du 29/03, au Centre de prévention Pirandello du 13^e arrondissement de Paris, contact : 01 57 21 12 64
 - 12 séances hebdomadaires à partir du 31/03, au Centre d'examen de santé de la Cnam, Paris 11^e, contact : 01 57 21 12 64

Pour plus d'informations sur les ateliers, rendez-vous sur le site du Prif : www.prif.fr

* En Île-de-France, l'Assurance retraite Île-de-France, la MSA et les trois caisses RSI Île-de-France sont associées au sein du groupement Prévention retraite Île-de-France (Prif). Il propose un parcours de prévention complet composé de plusieurs ateliers thématiques.